

ANNONCE

COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DE LA VILLE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès
- BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Mode de passation : Marché de Prestations intellectuelles passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Mode de dévolution : ce marché n'est pas alloti.

Variante : non autorisées

Sous-traitance : La collectivité n'autorise pas la sous-traitance

Lieux d'exécution du marché Le présent marché concerne les différents bâtiments et sites de la Ville de Maromme concernés par la mise en accessibilité.

Durée du marché : La prestation est passée **pour une durée 5 ans (cinq ans)** à compter de la date de notification et ce jusqu'à la réception des travaux.

Objet : Missions du CSPS

OPERATION N° 1 - Mise en accessibilité des bâtiments de la ville

Le montant des travaux arrêté à l'APD est de 3 628 212,10 €uros hors taxes

Le coordonnateur sécurité interviendra en phase réalisation du DCE jusqu'au parfait achèvement.

OPERATION N° 2 - Aménagement du rez-de-chaussée de la Maison Municipale de la Jeunesse :

Le montant des travaux est estimé à 650 000,00 €uros H.T

Le coordonnateur sécurité interviendra à la phase conception/réalisation jusqu'au parfait achèvement.

Critères d'attribution :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à la pondération utilisée.

1° / Prix des prestations: 60%

2° / Mémoire technique : 40%

- ✓ Note méthodologique très détaillée: 20% (pour chacune des opérations phase par phase)
- ✓ Moyens mis à disposition et temps consacré (détails des phases de chacune des missions) : 20 % (réunions, visites, visites inopinées, documents administratifs ...)

Elimination des candidats :

Lors de l'ouverture des plis, les conditions d'élimination seront examinées conformément aux articles 44 et 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des **pièces contractuelles et obligatoires** mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.

Les pièces à remettre sont les suivantes :

NB : Le candidat peut se référer au Document Unique de Marché Européen (DUME) ou à défaut aux documents DC1, DC2, DC6, NOTI 2..., téléchargeables gratuitement.

❖ **Toutes les pièces du dossier de candidature doivent être rédigées en langue française.**

Pièces contractuelles :

- L'Acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé.
- Le C.C.P. paraphé, signé
- ✓ Les annexes au présent CCP paraphées

Pièces obligatoires :

- DUME
ou
 - Attestations sur l'honneur
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Mémoire technique détaillé :
Note méthodologique très détaillée pour chacune des opérations (pour les différentes phases, moyens mis à disposition, documents administratifs, réunions, nombre de visites, temps consacré, planning prévisionnel...)
- La capacité technique du candidat et certificats de qualification professionnelle

Autres documents :

- R.I.B ou R.I.P.
- Une liste de références des prestations similaires, récente, chiffrée et datée

Obtention et remise des offres :

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général, Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées :

- sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr (Onglet *Mairie* - Rubrique *Marchés publics*)
- sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

Date limite de remise des offres : le 12 mars 2018 à 16 h en Mairie sur documents papier

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre « CSPPS dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments de la ville »
et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.
Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

DEMATERIALIZATION :

le 12 mars 2018 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://marchespublics.adm76.com>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse. (Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

La Copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée.

Unité monétaire : L'Euro.

Rédaction du marché : en langue française.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**

Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28

E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

- Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. GRESEL, Directeur du pôle Moyens Généraux**

Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28

E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : Le 21 février 2018